



Conseil général
Échange

A0809-CG-051

Examen du budget fédéral du 27 janvier 2009

17, 19 et 20 février 2009

- Siège social
- Bureau de Québec

Centrale des syndicats du Québec
9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3
320, rue St-Joseph, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7
Adresse Web : <http://www.csq.qc.net>

Téléphone : (514) 356-8888
Téléphone : (418) 649-8888

Télécopie : (514) 356-9999
Télécopie : (418) 649-8800

Après être passé à un cheveu de se faire renverser à la suite de l'Énoncé économique du 27 novembre dernier, le gouvernement conservateur minoritaire a fait fermer le Parlement le temps de préparer un budget plus adapté au contexte de crise économique et susceptible de rallier assez d'appuis, parmi les partis d'opposition, pour se maintenir au pouvoir¹.

En comparaison de l'immobilisme qui caractérisait l'Énoncé économique de novembre dernier, ce budget présente un contraste saisissant, notamment par l'ampleur des dépenses envisagées. Ce sont quelque 40 milliards de dollars sur deux ans que le gouvernement entend consacrer au soutien de l'économie, en plus d'absorber les impacts négatifs de la conjoncture sur les finances publiques. En outre, le programme financier pour rétablir les flux de crédit sera porté à 200 milliards de dollars.

Mais l'interventionnisme ne fait pas partie du bagage génétique des conservateurs. Et cela paraît. Les quelque 50 milliards additionnels qui seront consacrés à racheter aux banques des prêts hypothécaires assurés ne comportent pas plus de conditions que les 75 milliards déjà engagés. Le plan d'action économique n'est pas ciblé. Il est composé d'une multitude de dépenses tous azimuts, de nature temporaire, en attendant que la situation revienne à la « normale ». Même si le budget annonce la prolongation de cinq semaines des prestations d'assurance-emploi, il ne résout pas le problème découlant du fait que près de 60 % des chômeuses et chômeurs n'ont pas accès aux prestations en vertu des critères d'admissibilité actuels. En période de crise, c'est dramatique. En dépit des nombreux avis à l'effet contraire, le plan d'action comporte aussi un volet de baisses d'impôts pour les particuliers, tout à fait dans le style des conservateurs. Ces allègements fiscaux comptent pour environ 15 % de l'ensemble, mais leurs effets sont permanents.

Le budget reflète surtout le souci du gouvernement conservateur de parer au plus pressé, d'accommoder certaines clientèles et de tirer le tapis sous les pieds des partis d'opposition en récupérant certaines de leurs propositions. Cela suscite d'ailleurs une certaine grogne chez les partisans conservateurs les plus à droite.

Le budget se signale aussi par ses incidences régionales et sectorielles différenciées. L'Ontario, plus choyée, recevra 2,7 milliards en prêts pour l'industrie automobile et une bonification appréciable des transferts. Une agence dotée d'un budget de 1 milliard pour le développement du sud de l'Ontario sera mise sur pied. En revanche, le Québec et Terre-Neuve subiront des compressions de transferts,

¹ L'Énoncé économique de novembre 2008 comportait plusieurs mesures de nature strictement idéologique, comme l'abolition du droit de grève dans le secteur public, l'interdiction du recours aux tribunaux pour l'équité salariale au fédéral, l'élimination des subventions publiques aux partis politiques. Fondé sur des perspectives économiques excessivement optimistes, le plan budgétaire ne proposait rien comme mesures de stimulation. Au contraire, il s'acharnait à préserver l'équilibre budgétaire au moyen de compressions des dépenses.

notamment au chapitre de la péréquation. Un maigre 170 millions est consacré à l'aide au secteur forestier québécois. Les programmes culturels coupés l'année dernière ne seront pas rétablis. Le gouvernement insistera pour mettre sur pied une commission canadienne des valeurs mobilières, en dépit des protestations du Québec. On ne peut se départir de l'impression qu'un certain esprit revanchard imprègne ce budget, dirigé contre les provinces qui n'ont pas manifesté tout l'enthousiasme qu'aurait souhaité monsieur Harper à l'égard de son parti lors des dernières élections.

Sans doute ce budget permettra-t-il d'amortir le choc de la récession et de préserver des emplois. Mais ce n'est pas là qu'on trouvera la traduction d'une vision de l'économie canadienne pour le 21^{ième} siècle. On en voudra pour preuve le traitement réservé à l'environnement. Le gros des sommes prévues, environ un milliard, servira au développement du nucléaire en Ontario et à la captation de carbone, une technologie pas encore au point qu'on veut promouvoir afin de faciliter la poursuite de l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta et la production d'électricité par des centrales au charbon et au gaz..

Un budget déficitaire pour faire face à la crise

Le budget prévoit un déficit de 34 milliards pour 2009, soit l'équivalent de 2 % du PIB, et de 30 milliards pour l'année suivante. Ce sera la première fois depuis 1997 que le gouvernement fédéral va encourir un déficit². À ce sujet, il faut souligner le consensus social très large qui entoure cette éventualité, compte tenu de la gravité de la situation. Par la suite, selon le projet, le retour à l'équilibre budgétaire se ferait graduellement d'ici cinq ans, grâce à une reprise de la croissance économique et la cessation des dépenses temporaires.

En proportion du PIB, les dépenses se gonfleraient temporairement, passant de 13 % en 2007 à 14,7 % en 2009, pour revenir graduellement à 13,1 % en 2013. Cela indique que le gouvernement est disposé à envisager une dérogation à son credo en raison de la crise économique, mais seulement temporairement. Et pour s'en assurer, il privilégie des mesures de dépenses de nature temporaire. Parallèlement, les revenus diminueront de 15,7 % du PIB en 2007 à 14,4 % en 2009, pour ensuite remonter à 15,2 % en 2013. La différence entre le point de départ et le point d'arrivée s'explique en bonne partie par les effets permanents des baisses d'impôt consenties. En fait, dans ce budget, le gouvernement conservateur achève de liquider ce qui subsistait comme excédent structurel.³

² L'exercice 2008-2009 se terminera avec un léger déficit de 1,1 milliard, en raison des mesures fiscales du plan d'action

³ L'excédent structurel est le surplus dont le gouvernement disposerait si l'économie tournait à plein régime. En 2007, selon le Directeur parlementaire du budget, l'économie canadienne se trouvait dans une telle situation et le surplus se chiffrait à 9,6 milliards. En 2008, à la suite des mesures fiscales, le surplus structurel n'était plus que de 3,3 milliards. Si les finances fédérales tombaient en déficit structurel à la suite des baisses d'impôts, il faudrait réduire les dépenses pour rétablir l'équilibre. Ce budget se rend à la limite de cette éventualité, éliminant ce qui reste de la marge avec les baisses d'impôt annoncées.

Environ la moitié du déficit serait attribuable aux effets de la conjoncture sur les finances du gouvernement, et l'autre moitié au plan de relance. Par mesure de précaution, le gouvernement fonde sa planification budgétaire sur une hypothèse de décroissance du PIB nominal de 2,7 % en 2009, alors que la moyenne des prévisions du secteur privé s'établit à -1,2 %. Cette hypothèse suppose que le PIB nominal va reculer de 44 milliards et que le déficit fédéral va se creuser 4,5 milliards additionnels.

Cadre de financement exceptionnel

Le gouvernement portera à 200 milliards les sommes consacrées à l'amélioration du crédit, en regroupant une série de mesures dans ce qu'il appelle le Cadre de financement exceptionnel. Tout d'abord, il rajoutera 50 milliards aux 75 milliards déjà engagés pour le rachat aux banques d'hypothèques assurées. Ces actifs n'ont rien à voir avec les *subprime* américains, puisqu'il s'agit de prêts de qualité déjà garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), autant dire par l'État. Le schéma, assez ingénieux, permet d'accroître les liquidités des banques pour qu'elles reprêtent cet argent. Pour les finances du gouvernement cela ne change pas grand-chose, puisque les emprunts effectués pour ces achats sont compensés par la valeur des actifs acquis. À terme, le gouvernement s'attend même à faire un peu de profit dans cette opération parce que le rendement sur ces hypothèques est supérieur au coût des emprunts encourus pour en faire l'acquisition. Le problème, c'est que l'injection de liquidités n'est pas assortie de conditions quant à leur utilisation. Les banques peuvent aussi bien s'asseoir sur cet argent que l'utiliser pour des acquisitions ou n'importe quoi d'autre. Il y a là une lacune qu'il faudrait corriger.

Par ailleurs, le gouvernement mobilisera 13 milliards pour renforcer les capacités des sociétés d'État financières, telles la Société canadienne d'hypothèques et de logement, Exportation et développement Canada et la Banque de développement du Canada.

Le budget établit aussi la Facilité canadienne de crédit garanti, dotée d'un montant pouvant atteindre 12 milliards, pour aider notamment au financement de véhicules. Faut-il y voir un autre coup de pouce à l'industrie automobile ?

Dettes fédérales : rien pour angoisser

En ce qui a trait à la dette fédérale, son poids économique recommencerait à s'alourdir, alors qu'il diminue depuis 1995. La dette remonterait de 26,6 % du PIB en 2008 à 32,1 % en 2010, pour ensuite redescendre à 28 % en 2013-2014. Par rapport à la moyenne des pays du G-7, où la dette publique frôle les 60 % du PIB, la situation du Canada demeure enviable.

Croissance réduite des transferts fédéraux au Québec

Comme il l'avait annoncé en novembre dernier, le gouvernement révisera la formule de péréquation pour limiter le rythme de croissance des transferts à celui de l'économie. En l'absence d'un tel plafonnement, les paiements auraient atteint 16 milliards en 2009 et 20 milliards en 2010, un rythme que le gouvernement juge intenable. Pour 2009, en fait, les transferts de péréquation seront limités à 14,2 milliards, comparativement à 13,5 milliards en 2008. Comme le Québec reçoit un peu plus de la moitié de la péréquation (8,4 milliards), il va sans dire que ces révisions entraînent un manque à gagner substantiel pour le Québec, estimé à un milliard par le gouvernement du Québec. La province de Terre-Neuve est aussi pénalisée par l'élimination du choix qui lui était laissé entre l'ancienne et la nouvelle formule. Fait à noter, pour la première fois l'Ontario recevra de la péréquation (347 millions).

Par ailleurs, les transferts pour la santé au Québec augmenteront d'un maigre 196 millions, soit 3,6 %⁴. En revanche, ceux pour l'Ontario augmenteront de 878 millions, soit 10 %. L'explication de ces écarts demeure nébuleuse, mais semble avoir un rapport avec le fait que l'Ontario soit devenue une province récipiendaire de péréquation.

Pour l'ensemble du Canada, les transferts pour l'enseignement supérieur et les programmes sociaux augmenteront d'à peine 300 millions, passant de 10,6 à 10,9 milliards. C'est ce qui était prévu en 2007. Le Québec recevra environ le quart de cette maigre augmentation, soit au plus 75 millions.

En tenant compte des transferts pour la péréquation, 327 millions de plus, l'augmentation des transferts du fédéral au Québec pour 2009 atteindra à peine 600 millions. Ce n'est guère reluisant.

Clairement, ce budget néglige les services de santé et de l'éducation (à l'exception des infrastructures dans l'enseignement supérieur).

L'équité salariale bafouée

Le gouvernement persiste dans son intention, formulée dans l'Énoncé économique du 27 novembre 2008, de restreindre les questions d'équité salariale aux tables de négociation. La législation envisagée retirerait aux femmes le droit de se tourner vers les tribunaux pour exiger un salaire égal pour un travail de valeur égale. Il y a là une sérieuse atteinte aux droits et libertés.

Hausses salariales plafonnées

Le gouvernement légifèrera pour limiter à 2,3 % en 2007-2008, et 1,5 % pour les trois années suivantes, les augmentations salariales dans le secteur public fédéral.

⁴ Plan budgétaire 2009, tableau 3.10.

Le plus gros syndicat, l'Alliance de la fonction publique, avait déjà entériné une entente dans ce sens l'automne dernier pour la plupart de ses membres, mais il craint que certaines ententes négociées ne soient revues à la baisse. Le signal envoyé par Ottawa aux autres employeurs, par ce positionnement, n'est pas du tout réjouissant pour les travailleuses et les travailleurs.

Coup de force dans la réglementation des valeurs mobilières

Depuis un certain temps, le ministre des Finances, monsieur Jim Flaherty, cherche à mettre sur pied un organisme unique pancanadien pour la réglementation des valeurs mobilières. Plusieurs provinces s'y opposent, et le Québec tout particulièrement parce qu'il risque d'y perdre le contrôle du marché des produits dérivés, qui est la spécialité de la bourse de Montréal. Il est clair qu'un organisme unique, localisé à Toronto vraisemblablement, donnerait un ascendant encore plus grand à Bay Street sur l'industrie financière au Canada. Au lieu d'une commission unique, le gouvernement du Québec propose un système de passeport, en vertu duquel une entreprise accréditée auprès des autorités provinciales serait reconnue dans les autres juridictions canadiennes.

Dans le récent budget, le gouvernement fédéral persiste dans ses visées. Il annonce maintenant la mise sur pied d'un organisme canadien auquel les provinces seraient invitées à se joindre. Il s'agit en réalité de la mise en place d'un régime parallèle. Les provinces récalcitrantes pourraient continuer à avoir leur propre commission, mais la pression serait grande pour que tous s'alignent sur un même organisme.

Le plan d'action économique : est-ce suffisant ?

Le Plan d'action comprend des mesures de dépenses sur deux ans, et des mesures fiscales qui ne comportent pas de date de fin. Les mesures proposées dans le budget totalisent 18 milliards pour 2009 et 15,5 milliards pour 2010. Ces totaux sont portés à 22,7 et à 17,2 milliards, respectivement, en y ajoutant d'autres engagements, comme 2,7 milliards de prêts à l'industrie automobile, deux milliards pour l'infrastructure domiciliaire dans les municipalités et 500 millions pour la rénovation domiciliaire. Cela porte à 1,5 % du PIB les engagements pour 2009 et à 1,1 % ceux pour 2010. De plus, le gouvernement table sur un effet de levier, c'est-à-dire l'ajout de sommes par les provinces et les municipalités, à hauteur de 12 milliards. (Les injections de fonds dans les infrastructures notamment, sont conditionnelles à la participation des provinces et des municipalités). Cela porterait l'effort à 1,9 % du PIB en 2009 et à 1,4 % en 2010⁵.

Ce plan est-il suffisant pour tirer l'économie du marasme ? C'est la grande question. Les documents budgétaires présentent des estimés des impacts économiques du plan d'action⁶. L'effet des mesures sur l'économie dépend de la nature des

⁵ *Le budget en bref de 2009*, p. 27.

⁶ *Plan budgétaire 2009*, Annexe 1, Tableau A1.1, p. 268.

mesures. Par exemple, il est estimé qu'une dépense de un dollar en infrastructures génère un accroissement de la production de plus de un dollar. En revanche, des baisses d'impôts de un dollar pour les particuliers à revenu moyen ne génèrent, à court terme, que 40 cents d'augmentation de la production. Des mesures fiscales visant les personnes à faible revenu entraînent une stimulation de l'économie de 80 cents dans le dollar, parce qu'il y a plus d'argent de dépensé et moins d'argent épargné. C'est ce qu'on appelle des multiplicateurs. En tenant compte des divers types de mesures du budget, et en y ajoutant les effets escomptés des dépenses des provinces et des municipalités, il est estimé que le PIB augmentera, en 2009, de 1,6 % de plus qu'il n'aurait augmenté en l'absence de telles mesures et de 0,2 % de plus en 2010, soit 1,9 % au bout de deux ans. Comme l'hypothèse qui sous tend le budget est un fléchissement de l'économie de 2,7 % en 2009, on voit que le plan ne compense pas tout à fait, cela sans compter le fossé en train de se creuser entre la production réelle et la production potentielle, de l'ordre de 4,5 % du PIB. En somme, si le plan peut aider à atténuer les effets de la récession, il ne saurait suffire, à lui seul, à compenser l'affaissement du secteur privé.

Infrastructures et construction domiciliaire : deux axes majeurs du plan

Le plan d'action comporte surtout des mesures de dépenses, mais aussi des mesures fiscales, notamment une légère réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers. Le *Budget en bref* de 2009 contient une énumération longue de dix pages de toutes les mesures de dépenses envisagées au cours des deux prochaines années. Les mesures qui ont les incidences monétaires les plus fortes concernent les investissements dans les infrastructures, la construction domiciliaire, l'aide aux chômeurs et aux collectivités, ainsi que les allègements fiscaux.

Pour les infrastructures, le gouvernement accorde 12 milliards sur deux ans pour la construction et la réparation de routes, de ponts et de ports. Cela comprend quelque 515 millions pour des projets chez les autochtones, jusqu'à deux milliards pour des réparations, des rénovations et des agrandissements d'établissements collégiaux ou universitaires, 750 millions pour les laboratoires et les autres infrastructures de recherche de pointe, 725 millions pour les technologies électroniques.

Le budget fournit 7,8 milliards de dollars pour bâtir des logements de qualité, stimuler la construction et améliorer l'efficacité énergétique. Les mesures comprennent, entre autres, un crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire qui permettra de recevoir jusqu'à 1 350 \$⁷. Le budget prévoit aussi le financement de rénovations énergétiques, des investissements de un milliard pour les réparations de logements sociaux, des investissements de un milliard pour la construction de logements sociaux pour les personnes à faible revenu, les personnes âgées, les personnes handicapées et les autochtones. Ces investissements se feront sur une base de partage des coûts avec les provinces et les municipalités.

⁷ Crédit d'impôt maximum de 1 127 \$ au Québec pour une dépense de 10 000 \$.

En outre, le budget offre aux municipalités deux milliards de prêts à faible coût pour améliorer les infrastructures liées au logement, comme les égouts et les aqueducs. Il affecte plus de un milliard sur cinq ans pour une agence de développement du sud de l'Ontario. Il accorde un milliard sur deux ans en aide aux collectivités mono-industrielles.

Aide aux chômeurs : déficiente

Pour aider les chômeuses et les chômeurs, le budget prévoit :

- Prolongation de cinq semaines des droits aux prestations pour les deux prochaines années. La durée maximale des prestations pourra atteindre 50 semaines.
- Injection de 500 millions de dollars sur deux ans afin de prolonger les prestations d'assurance-emploi pour les Canadiennes et les Canadiens qui suivent une formation de longue durée.
- Certaines bonifications pour les accords de travail partagé et un meilleur encadrement pour les indemnités de départ en cas de faillite.
- Augmentation de un milliard de dollars sur deux ans du financement de la formation dans le cadre de l'assurance-emploi.
- Injection de 500 millions de dollars sur deux ans pour un fonds de transition et de formation stratégique pour répondre aux besoins particuliers de personnes qui ne sont pas admissibles à la formation dans le cadre de l'assurance-emploi, comme les travailleurs autonomes ou les personnes qui sont absentes depuis longtemps du marché du travail.

Ces mesures atténueront quelque peu les difficultés des travailleuses et des travailleurs frappés par la crise. Il convient de saluer l'effort consenti pour la formation. Cela va dans le sens des revendications des organisations syndicales. Maintenant, il faudra voir si les sommes promises seront débloquées rapidement. Des sommes de 116 millions promises dans le budget fédéral de 2007 pour la formation de personnes n'ayant pas droit à l'assurance-emploi ne sont toujours pas versées à Québec parce que l'entente achoppe sur une question de reddition de comptes. Ainsi, il ne faudrait pas attendre des années avant que la part du Québec de l'injection de 500 millions de dollars pour les prestataires qui suivent une formation de longue durée ne lui soit versée, car les besoins sont énormes. Il y a 800 000 Québécoises et Québécois âgés entre 16 et 65 ans qui se trouvent au niveau le plus bas des compétences en lecture et à qui Emploi-Québec ne peut qu'offrir des formations courtes.

Cela dit, les mesures prises demeurent très en deçà des attentes. Il aurait été souhaitable que le programme d'assurance-emploi soit révisé dans le sens de l'abolition du délai de carence de deux semaines, l'assouplissement des critères d'admission et le relèvement du niveau des prestations. Rien de cela ne se retrouve dans le budget. Un des problèmes les plus graves en ce moment, c'est qu'environ 60 % des travailleuses et des travailleurs ne sont pas admissibles aux prestations du régime. Le budget ne fait rien pour corriger cette situation. C'est particulièrement dramatique en cette période de crise.

Des réductions d'impôt inopportunes

Le budget accorde une réduction d'impôt aux particuliers à compter de janvier 2009 par le biais d'une majoration de 7,5 % du montant personnel de base et des limites des deux premières tranches d'imposition (sur 3). Cela entraîne un manque à gagner de près de deux milliards par année pour le gouvernement, sans donner grand chose aux contribuables.⁸ Dans le contexte actuel, ces sommes auraient pu être utilisées à meilleur escient pour relancer l'économie.

Mesures fiscales intéressantes pour les personnes à revenu faible ou moyen

Le budget améliore l'aide aux familles en augmentant le niveau à partir duquel commence à diminuer le supplément de la Prestation nationale pour enfants destinée aux familles à faible revenu, ainsi que de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (325 millions).

Pour aider les travailleuses et les travailleurs à faible revenu, le gouvernement augmente la prime au travail, en doublant l'allègement fiscal procuré par la Prestation fiscale pour le revenu gagné (585 millions).

Il augmente de 1 000 \$ le crédit d'impôt pour les personnes âgées à faible revenu (360 millions).

Enfin, le gouvernement annonce le gel du taux de cotisation à l'assurance-emploi pour 2009 et 2010. Cette mesure est présentée comme une amélioration des stabilisateurs automatiques, ce qui est ridicule, puisqu'il s'agit d'une mesure discrétionnaire.

Pour les entreprises : maintien des allègements fiscaux déjà annoncés

Pour les entreprises, les seules nouveautés concernent le relèvement du seuil d'admissibilité au taux d'imposition des PME, le prolongement des déductions pour amortissement accéléré et l'instauration temporaire d'une déduction pour amortissement à 100 % pour les ordinateurs. Mais le gouvernement réitère son intention d'abaisser le taux général d'imposition des sociétés de 22 % en 2007 à 15 % d'ici 2012. Dans cette optique, le taux passera de 19,5 % en 2008 à 19 % en

⁸ Un couple québécois avec deux enfants et deux revenus totalisant 70 000 \$ épargnera 129 \$ par an.

2009. Le gouvernement évalue à 60 milliards d'ici 2013 la valeur des allègements fiscaux consentis aux entreprises depuis 2006.

Culture : des grenailles

Le budget consacrerait 335 millions pour le soutien des arts et de la culture, étalés sur deux ans. La part du lion, soit 200 millions, ira au Fonds canadien de télévision, un organisme qui soutient la production et la diffusion d'émissions de télévision canadiennes. Le budget prévoit aussi : 60 millions sur deux ans pour les infrastructures d'établissements culturels; 20 millions additionnels pendant deux ans pour le financement de la formation dans le secteur des arts de haut calibre; 30 millions sur deux ans pour les magazines canadiens et les journaux locaux; 28,6 millions pour le Fonds des nouveaux médias du Canada; 25 millions pour un fonds de dotation visant à appuyer la création de prix d'excellence internationaux.

Par ailleurs, des dépenses de 140 millions sur deux ans seront consacrées à la promotion touristique des grands festivals et des jeux olympiques de Vancouver.

En revanche, les programmes culturels pour le rayonnement international, coupés à l'automne dernier, ne seront pas restaurés. En outre, le budget du Conseil des arts ne sera pas augmenté. Bref, ce budget ne prévoit rien pour les créateurs et les diffuseurs de la culture.

Environnement : virage raté

L'essentiel de l'effort en matière d'environnement portera sur la mise au point de technologies pour le captage et le stockage de carbone, ainsi que le développement de l'industrie nucléaire ontarienne. Le budget accorde 1 milliard au cours des cinq prochaines années pour le développement de technologies propres, mais il ne mentionne que le captage de carbone. Cette technologie, pas encore au point, servirait à poursuivre l'exploitation des sables bitumineux et la production d'électricité par des centrales au charbon et au gaz. En somme, on veut continuer à faire tourner les industries les plus polluantes en atténuant leurs dégâts. C'est plutôt sur la recherche et le développement d'énergies alternatives qu'il aurait fallu faire porter l'effort, dans le même sens que les initiatives du président Obama.

Par ailleurs, le budget consacrerait 351 millions en 2009 pour la mise au point d'un réacteur CANDU avancé. Dans ce cas, on vise sans doute à contrer les visées de la France qui semble intéressée à vendre ses réacteurs à l'Ontario.

Finalement, le budget prévoit une somme additionnelle de 300 millions sur deux ans pour le programme écoÉNERGIE Rénovation, visant l'amélioration de l'efficacité énergétique des maisons. C'est bien un minimum.